

## PRODUITS DE PRÉSERVATION DU BOIS ET DU BATI

## PRODUITS DE TRAITEMENT TEMPORAIRES DES SCIAGES FRAIS

**SOCIETE : PPG AC France**

**Produit : XYLOPHENE EXO 1000**

**N° d'identification : 08-3440-08**

Les produits désignés ci-dessous sont certifiés par FCBA. Ils bénéficient du droit d'usage de la Marque Collective de certification CTB-P + dans les conditions prévues dans les Règles Générales et le Référentiel de la Marque.

*The products mentioned here below are certified by FCBA. They are under right of use of the Collective Certification Mark CTB-P + under the conditions requested in the General Rules and the Regulations of the Mark.*

**Famille : Emulsion aqueuse**  
**Nature : concentré**

Risques biologiques Couverts	Dilution d'emploi préconisée (% m/m)	Modalité de séchage : liteau
Anti-bleu OUI	5 % m/m	OUI
Moisissure NON	/	NON
Pourriture NON	/	NON

**cofrac**  
  
 ACCREDITATION  
 N°5-0011 PORTEE  
 DISPONIBLE SUR  
 WWW.COFRA.C.FR

*Le présent certificat s'applique au produit de traitement nommé désigné.*

*Il ne présage pas de l'aptitude à l'emploi des bois selon les classes d'emploi, qui peut être attestée par la certification CTB-B+, ou de la qualité des traitements de charpentes ou autres traitements in situ, qui peut être attestée par une Certification de Service (CTB-A+, ...)*

**NOTA : Seuls les produits portant le logo de la Marque peuvent se prévaloir du présent certificat.**

*Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année, à l'examen des résultats de ce contrôle. La liste à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés est disponible à FCBA, accessible sur Internet [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)*

**FCBA, organisme certificateur**

**FCBA**  
 Siège social  
 10, rue Galilée  
 77420 Champs-sur-Marne  
 Tél. : +33(0)1 72 84 97 84

INSTITUT TECHNOLOGIQUE [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Trempage court 15 à 30 s

Les caractéristiques certifiées sont effectives si les bois sont mis dans ces conditions de séchage après traitement. En aucun cas le présent certificat n'atteste de la capacité du produit à protéger les bois sur une longue période.

**Pour l'organisme certificateur**

N° de certificat : 502-15-2234  
 annule et remplace le certificat n° 502-14-2160  
 Date d'édition : 01/01/2015

Valable jusqu'au : 31/12/2017

LE RESPONSABLE CERTIFICATION  
 Alain MOCQUET





# PRODUITS DE TRAITEMENT TEMPORAIRES DES SCIAGES FRAIS

SOCIETE : PPG AC France

N° d'identification : 08-3440-08

Produit : XYLOPHENE EXO 1000

Famille : Emulsion aqueuse

Nature : concentré

## Composition produit livré

Cypermethrine	1,20 % m/m
I.P.B.C.	0,74 % m/m
Propiconazole	2,20 % m/m
Tebuconazole	0,74 % m/m

## Caractéristiques :

Densité : /

## PRE-REQUIS A LA CERTIFICATION DU PRODUIT Evaluation toxicité/écotoxicité

### Emploi industriel

Anti-bleu temporaire OUI

Commentaires

Ne pas rejeter à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

N° de certificat : 502-15-2234  
annule et remplace le certificat n° 502-14-2160  
date d'édition : 01/01/2015

Valable jusqu'au : 31/12/2017

LE RESPONSABLE CERTIFICATION  
Alain MOCQUET